

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- En cas d'urgence, contacter le **CROSS CANAL 16 VHF**.
- **Sécuriser le bateau** en prenant toutes les mesures conservatoires raisonnables et justifiées pour éviter une aggravation des dommages.
- Contacter rapidement ce numéro de téléphone pour nous informer de la situation **+33 (0)6 21 51 53 86**.
- Noter les éléments principaux : **position/heure/météo/circonstances** et **faits** sur le journal de bord.
- S'il n'y a que des dégâts matériels : **remplir avec l'autre chef de bord un seul et unique constat**.
« DÉCLARATION DE SINISTRE NAVIGATION DE PLAISANCE » à transmettre **dans les 5 jours** à l'assurance.
- S'il y a des blessés même légers : **alerter les autorités de police**.
- Noter le nom et l'adresse de **témoins** éventuels.
- **Compléter le « RAPPORT DE MER »**, à remettre avec la copie du constat à Arcadie Plaisance.